

## Note d'information

Le volet en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement se tiendra à l'*Austria Center Vienna* (ACV), les 7 et 8 septembre 2021. Elle sera précédée par le Sommet des présidentes de parlement, le 6 septembre, et suivie par le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, le 9 septembre. La Conférence des présidents portera sur le thème majeur suivant : *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète.*

Cette Conférence est organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement autrichien, en étroite collaboration avec l'ONU. Toutes les dispositions prises en vue de la tenue de cet événement sont supervisées par un Comité préparatoire composé de présidents de parlement et de membres du Comité exécutif de l'UIP.

La présente note est un aperçu préliminaire de l'organisation générale de la Conférence.

### Programme des séances

Une **séance plénière** sur le thème général de la Conférence se tiendra dans la salle plénière de l'ACV mardi 7 et mercredi 8 septembre. Elle se déroulera de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 00, le 7 septembre, et de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 30 à 16 h 30, le 8 septembre, et se conclura par l'adoption du document final relatif au volet en présentiel de la Conférence. La séance plénière sera organisée selon un format interactif de type Doha (plus d'informations seront données en temps utile). Il est prévu que le Secrétaire général de l'ONU participe à l'ouverture de la Conférence le 7 septembre.

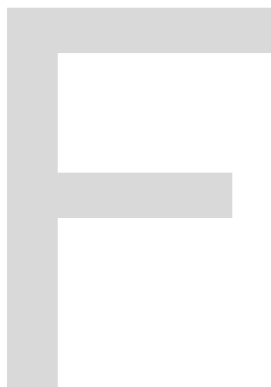
Une **photo de groupe** des présidents sera prise le premier jour, au cours de la pause déjeuner.

Cinq **réunions-débat** seront organisées au cours des deux journées afin de traiter de sujets en lien avec le thème général de la Conférence (voir programme de la Conférence). Des rapports de conférence seront également présentés sur la page des événements à l'adresse [www.ipu.org/fr/event/cinquieme-conference-mondiale-des-presidents-de-parlement-septembre-2021](http://www.ipu.org/fr/event/cinquieme-conference-mondiale-des-presidents-de-parlement-septembre-2021).

Pendant la pause déjeuner du 8 septembre, un événement parallèle sera organisé par l'UIP, l'AIEA et l'OTICE.

Un nombre limité de salles sera disponible à l'ACV pour des **réunions bilatérales**, les réservations s'effectuant auprès du Secrétariat de l'UIP.

Le Parlement autrichien accueillera les réceptions qui se dérouleront pendant la Conférence.



## Participation

Les catégories suivantes de participants seront représentées à la Conférence :

### Présidents

Des invitations seront adressées aux présidents de tous les Parlements membres de l'UIP ainsi que d'autres parlements d'États souverains dont le parlement national répond à la définition de l'UIP<sup>1</sup>. Dans le cas de parlements bicaméraux, des invitations seront envoyées aux présidents des deux chambres.

### Observateurs

- Présidents des principales organisations et assemblées parlementaires régionales et nationales (Membres associés et Observateurs permanents de l'UIP).
- Représentants permanents des États membres de l'ONU à Vienne.

### Invités spéciaux

De hauts fonctionnaires de l'ONU et des personnalités internationales seront invités afin d'aborder certains thèmes spécifiques.

## Effectif et composition des délégations

Étant donné la pandémie de COVID-19 et la réglementation sur la distanciation sociale en vigueur en Autriche, l'effectif des délégations à la Conférence sera limité à quatre personnes (le président plus trois autres, parlementaires ou personnel) ou six personnes dans le cas de parlements bicaméraux. Les délégations d'Observateurs seront composées au maximum de deux personnes. L'attribution des places des bureaux sera définie selon ce principe.

## Déclaration

À la fin de la Conférence, les participants seront invités à adopter le document final, dont un projet aura été rédigé par le Comité préparatoire et soumis pour commentaires à tous les parlements avant la Conférence.

## Programme culturel

Afin de permettre au dialogue interparlementaire de se poursuivre également en dehors du cadre formel de la Conférence, la culture et l'hospitalité viennoises constitueront un élément supplémentaire de la Conférence et feront partie intégrante du programme, ainsi que de la réception officielle. Pour les invités privés accompagnant un président de parlement, un programme complémentaire sera proposé, mettant en valeur l'histoire, la beauté et les possibilités culturelles de Vienne et de ses environs. Les préparatifs de ce programme sont en cours.

## Langues

La séance plénière de la Conférence sera interprétée dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe), ainsi qu'en allemand. Les intervenants s'exprimant à la Conférence dans une autre langue devront faire traduire leur allocution dans l'une des six langues officielles.

L'interprétation au cours des réunions-débat sera effectuée en allemand, anglais, arabe, espagnol et français.

## Inscription

Le délai limite d'inscription est le **30 juillet 2021**.

Il est conseillé à tous les participants invités d'utiliser le système d'inscription en ligne de l'UIP, qui sera opérationnel dès le **4 juin 2021** et accessible sur la page de l'événement :

[www.ipu.org/fr/event/cinquieme-conference-mondiale-des-presidents-de-parlement-septembre-2021](http://www.ipu.org/fr/event/cinquieme-conference-mondiale-des-presidents-de-parlement-septembre-2021).

Une seule personne doit assumer la fonction de coordonnateur pour la délégation et avoir accès au système.

---

<sup>1</sup> En 1993, le Conseil interparlementaire a défini le concept de parlement comme étant “une assemblée nationale dotée de pouvoirs législatifs, qui exerce un contrôle sur l'exécutif en vertu du droit national”.

Si des délégations rencontrent des difficultés, elles doivent se tourner vers le service d'inscription à l'adresse [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org). Si, pour quelque raison que ce soit, des délégations ne peuvent pas s'inscrire en ligne, elles peuvent envoyer un courriel à cette même adresse ou un fax à +41 22 919 41 60.

Une liste provisoire de participants sera établie conformément aux inscriptions reçues. Les délégués pourront vérifier l'exactitude de cette liste avant la fin de la Conférence.

### Badges d'accès

En raison des mesures de sécurité en vigueur à l'*Austria Center Vienna*, tous les délégués à la Conférence devront être munis d'un badge d'identification spécifique pour accéder au bâtiment de l'ACV.

### Hébergement

Le Parlement autrichien a procédé à des réservations prévisionnelles groupées dans plusieurs hôtels de Vienne (voir le site du Parlement hôte à [www.ipu2021vienna.at](http://www.ipu2021vienna.at) ou en annexe pour plus d'informations), dans le centre-ville et près du lieu de la Conférence.

Les hôtels de Vienne sont particulièrement fréquentés pendant le mois de septembre. Il est donc conseillé aux délégués de procéder dès que possible à leurs réservations. Les délégations issues de pays disposant d'une ambassade ou d'une mission permanente à Vienne sont invitées à prendre contact avec ces dernières car elles ont l'habitude de recevoir des délégations aux réunions de l'ONU et de prendre en charge les réservations. Conformément aux pratiques en vigueur dans les hôtels à Vienne, seules les réservations faites avec une carte de crédit comme garantie seront confirmées.

### Formalités d'entrée : visas

L'Autriche fait partie de l'espace Schengen.

Les ressortissants de certains pays doivent disposer d'un visa Schengen pour entrer en Autriche. Une liste de ces pays peut être demandée au Ministère fédéral de l'intérieur à l'adresse : [www.bmi.gv.at/202/Fremdenpolizei\\_und\\_Grenzkontrolle/Visumpflichtige\\_Laender/start.aspx](http://www.bmi.gv.at/202/Fremdenpolizei_und_Grenzkontrolle/Visumpflichtige_Laender/start.aspx) (site en allemand seulement, bien que les documents en lien incluent une traduction en anglais).

Des informations utiles et des références pratiques sur l'entrée en Autriche ou dans l'espace Schengen ainsi que des informations sur le processus de demande sont indiquées à l'adresse :

[www.bmeia.gv.at/en/travel-stay/entry-and-residence-in-austria/entrance-and-residence/visa](http://www.bmeia.gv.at/en/travel-stay/entry-and-residence-in-austria/entrance-and-residence/visa)

Vous trouverez la représentation autrichienne dans votre pays à l'adresse :

[www.bmeia.gv.at/en/embassies-consulates/search-for-austrian-representations](http://www.bmeia.gv.at/en/embassies-consulates/search-for-austrian-representations)

Nous vous conseillons de faire votre demande de visa en temps utile, dans tous les cas d'ici le 30 juillet 2021 au plus tard, par le biais de la représentation diplomatique autrichienne compétente sur votre lieu de résidence.

*En raison de la pandémie de COVID-19, d'autres mesures sont actuellement en vigueur. Des informations détaillées se trouvent dans l'annexe "Informations en matière de santé publique".*

### Agents nationaux de sécurité/demandes de port d'arme

Si des agents nationaux de sécurité accompagnant un président souhaitent porter une arme à feu au cours de leur séjour en Autriche, la procédure suivante s'applique :

- Pour les agents de sécurité des présidents venant d'un pays non-membre de l'UE, l'ambassade autrichienne compétente à l'étranger, sous réserve qu'elle ait reçu une demande en temps utile, délivrera un permis autorisant un agent national de sécurité à entrer en Autriche avec une arme à feu et à porter celle-ci durant son séjour. Ce permis doit être présenté au passage de la frontière, où il sera contrôlé et renseigné par les gardes-frontière.
- Pour les agents nationaux de sécurité des présidents venant d'un pays membre de l'UE, aucun permis spécial n'est nécessaire pour l'importation, la possession et le port d'arme à feu. Toutefois, le Ministère fédéral des affaires européennes et internationales doit être informé de cette disposition par note verbale, au plus tard deux semaines avant l'arrivée en Autriche (service du protocole du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales, [abti1@bmeia.gv.at](mailto:abti1@bmeia.gv.at), cc : Parlement autrichien [werner.autericky@parlament.gv.at](mailto:werner.autericky@parlament.gv.at) et Ministère

fédéral de l'intérieur/Agence fédérale pour la protection de l'État et la lutte contre le terrorisme ([abt3@bvt.gv.at](mailto:abt3@bvt.gv.at)). La note verbale doit indiquer les détails personnels de chaque agent de sécurité (date et lieu de naissance, numéro et date d'expiration du passeport) ainsi que le type et le numéro de série de l'arme, la quantité de munitions transportées, les dates d'arrivée et de départ, et les points de passage à la frontière.

Veuillez noter que les armes de poing uniquement et une seule arme à feu par agent de sécurité seront autorisées.

### Fréquences radio

Si des équipements radio doivent être utilisés au cours de la visite d'un président, une demande d'utilisation de fréquences spécifiques doit être soumise. L'autorisation d'utiliser de telles fréquences doit être demandée par note verbale envoyée au service du protocole du Ministère fédéral des affaires européennes et internationales ([abti1@bmeia.gv.at](mailto:abti1@bmeia.gv.at)), au plus tard deux semaines avant l'arrivée en Autriche. La fréquence demandée ainsi qu'une fréquence de substitution possible, la puissance de transmission, les horaires et des indications géographiques approximatives (par ex. la province) doivent être spécifiés dans la note verbale.

### Autorisation de vol

Les délégations arrivant par avion gouvernemental, militaire ou personnel doivent demander des autorisations diplomatiques de survol et d'atterrissage par note verbale adressée au Ministère fédéral des affaires européennes et internationales ([exportkontrolle@bmeia.gv.at](mailto:exportkontrolle@bmeia.gv.at), cc : [abti1@bmeia.gv.at](mailto:abti1@bmeia.gv.at)). La note verbale doit indiquer les informations suivantes : date et heure d'arrivée, compagnie concernée, numéro d'immatriculation de l'avion, numéro de vol (si applicable) et tous les détails pour l'ensemble des passagers ainsi que leurs numéros de passeports.

### Sécurité

La sécurité à l'ACV et au cours des réceptions sera soumise à des règles et critères stricts. L'une de ces règles concerne l'obligation de tous les participants à la Conférence de porter, de manière bien visible, leur badge d'identification à l'entrée et en permanence quand ils se trouvent dans le bâtiment de l'ACV et dans les lieux des réceptions. Aucune arme n'est autorisée sur les lieux de la Conférence et des réceptions. D'autres informations sur la sécurité seront communiquées dans les mois qui viennent.

### Transport

Comme pour les précédentes Conférences des présidents de parlement de l'UIP, les dispositions relatives au transport et à la sécurité sont de la responsabilité de chaque délégation. Veuillez vous coordonner avec votre ambassade ou votre mission permanente. Le Parlement autrichien mettra à disposition des transferts par bus sous escorte vers et depuis les réceptions.

*Dans le cadre des préparatifs, nous vous informerons par courriel des mises à jour pertinentes. Veuillez également consulter régulièrement notre site web : [www.ipu.org/event/fifth-world-conference-speakers-parliament-september-2021](http://www.ipu.org/event/fifth-world-conference-speakers-parliament-september-2021), ainsi que le site de la Conférence du Parlement autrichien [www.ipu2021vienna.at](http://www.ipu2021vienna.at).*

## INFORMATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE

Dernière mise à jour : 20 mai 2021

Le Parlement autrichien prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir un séjour agréable et en toute sécurité en Autriche pendant la Conférence. Nous avons donc prévu d'appliquer toutes les dispositions utiles en matière de santé et de sécurité afin de respecter les obligations en la matière. Nous aurons toutefois besoin du **concours de tous les participants** dans nos efforts conjoints visant à la sécurité et au succès de la Conférence, notamment une inscription rapide, le respect des mesures anti-COVID en vigueur et la mise en œuvre de notre réglementation.

Veuillez noter que la réglementation sur le COVID fait l'objet d'un suivi constant et est soumise à de continus ajustements. Nous indiquerons les principales évolutions sur les sites web de la Conférence.

### Situation actuelle en Autriche en matière de santé publique

Après une période prolongée de confinement, la situation en Autriche s'améliore. Le 19 mai 2021, la réglementation la plus récente sur les mesures anti-COVID est entrée en vigueur. Après la réouverture des magasins et des prestataires de services, les lieux consacrés à la gastronomie autrichienne, les institutions culturelles, les entreprises des secteurs de la culture et des loisirs ainsi que les installations sportives ont également rouvert.

**Un justificatif de faible risque épidémiologique doit toutefois être présenté pour accéder à certains lieux publics, notamment les hôtels, les restaurants ou les bars. Il peut s'agir d'un test négatif au coronavirus, d'une preuve de vaccination ou d'un certificat de contamination à la COVID-19 par le passé.**

Des informations détaillées sur les réouvertures, une FAQ sur le coronavirus ainsi que d'autres informations pertinentes se trouvent sur le site du Ministère autrichien de la santé ([www.sozialministerium.at/en/Coronavirus/Information-in-English.html](http://www.sozialministerium.at/en/Coronavirus/Information-in-English.html), en anglais).

### Réglementation relative à l'entrée en Autriche

En raison de la pandémie actuelle, l'Autriche applique une réglementation d'entrée et de déplacement qui stipule des exigences et des restrictions claires.

Toutefois, des exceptions à cette réglementation existent, par exemple, dans le cas de motifs impérieux de déplacement dans l'intérêt de la République d'Autriche ou si le déplacement s'effectue pour des raisons professionnelles.

Ainsi, **les présidents de parlement et leur délégation (1+3 ou 2+4 pour les parlements bicaméraux) qui sont inscrits en tant que participants** au 13<sup>e</sup> Sommet des présidentes de parlement ou à la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement **seront autorisés à voyager vers l'Autriche et à entrer sur son territoire afin d'assister à la Conférence**. Si d'autres personnes vous accompagnent, prenez contact avec votre ambassade en ce qui concerne la réglementation d'entrée et de déplacement.

Veuillez noter qu'il faudra expliquer et démontrer aux autorités la raison de votre déplacement lors de l'entrée dans le pays. Nous conseillons donc fortement de **conserver sur vous lors de vos déplacements une version imprimée de l'invitation et/ou de l'inscription à la conférence**. Pour faciliter la procédure d'entrée, nous communiquerons à l'avance aux autorités autrichiennes concernées la liste des délégations inscrites, avec l'accord des participants. Vous recevrez d'autres informations sur la protection des données pendant l'inscription, laquelle sera traitée par l'UIP.

Si votre voyage vers l'Autriche implique le **transit** par d'autres pays, nous vous conseillons de prendre contact à l'avance avec votre ambassade afin de vous préparer à toutes les prescriptions d'entrée et de transit. En outre, il vaut mieux s'informer à l'avance auprès des compagnies concernées sur les exigences potentielles d'embarquement.

**Dans un souci de sécurité et de santé publique vis-à-vis de la communauté internationale, nous conseillons également fortement aux délégations de se soumettre à un test COVID reconnu et correctement effectué avant le déplacement vers l'Autriche et de conserver à portée de main un certificat de test de biologie moléculaire négatif au SARS-CoV-2 (en allemand ou en anglais).**

Dans tous les cas, **une preuve de faible risque épidémiologique (test négatif au coronavirus, preuve de vaccination ou certificat de contamination à la COVID-19 par le passé) doit être présentée pour accéder aux hôtels**, aux restaurants et à d'autres lieux publics en Autriche, conformément à la réglementation actuelle. Il vous faudra donc disposer des certifications correspondantes pour votre séjour en Autriche.

### **Mesures anti-coronavirus sur le lieu de la Conférence**

Le Parlement autrichien définira et organisera des mesures anti-coronavirus adaptées à la situation à l'ACV. Des informations plus détaillées seront communiquées ultérieurement.

Étant donné l'évolution constante de la situation, nous faisons le maximum avec les autorités compétentes pour actualiser fréquemment nos informations.